

Coppet, le 5 février 1908.

Monsieur J. Lagier,
Président de la Société internationale du Lac Léman
de Sauvetage
Nyon.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous
cuser réception de votre lettre du 4 Janvier dernière
dont nous avons pris bonne connaissance.

Nous vous adressons, ce jour :

- 1^e. ffs: 50.- notre solde en caisse au 30 juillet 07.
- 2^e. . 70.- représentant la valeur du petit matériel
qui nous a été remis; soit :
- ffps: 120.- donc vous voudrez bien souscrire
le sceau de la Section, ainsi que les imprimés
qui nous restent, vous appartenant.

Nous avons pris note que notre "comptoir" de
Section - Matériel - qui était créditeur d'une somme
de ffs: 350.-, représentant les annuités accumulées
pour l'entretien du matériel a été balancé au profit
de la caisse centrale. Nous n'y avons donc plus d'
mais ne devons rien à ce compte.

En ce qui concerne le canot, nous vous ferons
marquer que la Section de Coppet n'est pas différente
puisque elle remet, actif et passif à la nouvelle "Société
de Sauvetage", de Coppet, qui poursuit le même but.

de l'

mais qu'elle est simplement séparée du giron international.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président:

Astur

Le Caissier. S^eur:

Rec
70
dit dit
ne